



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 10269

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la question de la montée exceptionnelle du prix des pâtes (+ 30 % en l'espace de 3 mois). Cette dernière est très préoccupante pour le budget de nos concitoyens, puisque les pâtes constituent un aliment de base, en particulier pour les catégories les plus défavorisées. Il estime que la répercussion de la montée du prix du blé brut sur le prix des pâtes est disproportionnée, puisque le blé brut ne représente que la moitié du prix de revient des pâtes. Les entreprises du secteur réalisent donc de colossaux surprofits, comme le dénonce d'ailleurs la grande distribution, ce qui semble inacceptable. Au vu de ces éléments, il demande les mesures que l'État compte mettre en place pour que les consommateurs soient moins pénalisés par la montée des prix des pâtes, comme par exemple, l'instauration d'un contrôle des prix sur ce produit.

Texte de la réponse

Le blé dur, matière première entrant dans la composition des pâtes alimentaires et influant directement sur le prix de revient des industriels de la filière, a subi, tout comme l'ensemble des céréales, le contrecoup des récoltes décevantes de l'année 2007. Le blé dur est produit au niveau mondial par un nombre limité de pays et son marché est très étroit. C'est pourquoi la hausse de prix qu'il a enregistrée a été particulièrement sensible. Ainsi, de la fin de l'année 2006 à la fin de l'année 2007, les prix du blé dur dans l'Union européenne ont plus que doublé. Il est évident que dans un contexte de cette nature, les prix des pâtes pouvaient difficilement rester inchangés. La répercussion de la matière première sur le produit transformé est inévitable. En outre, les conditions de paiement handicapent lourdement les industriels. En effet, ceux-ci paient leur matière première quinze jours après réception, alors que la distribution paie les pâtes à l'industriel soixante-dix jours après leur vente au consommateur. L'industriel se trouve donc en position de devoir financer une avance de cent trente-cinq jours. Ceci, lié à une répercussion incomplète de la hausse du prix du blé dur, place les entreprises dans une situation d'endettement qui menace leur pérennité et suppose une nouvelle définition des règles du commerce. Enfin, il faut rappeler que la consommation française de pâtes alimentaires n'est que partiellement assurée par la production nationale, puisque celle-ci est maintenant couverte pour moitié, environ, par des importations, sans cesse croissantes depuis plusieurs années. Il convient donc de stabiliser l'avenir des entreprises existant sur le territoire national afin de maintenir une sécurité d'approvisionnement pour ce produit alimentaire de base.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10269

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6959

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3031